



Maintenant et demain  
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



**Non classifié**

# Audit de l'infrastructure – Fonds pour l'accessibilité

**Juin 2017**

---

## **Audit de l'infrastructure – Fonds pour l'accessibilité**

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site [canada.ca/publiccentre-EDSC](http://canada.ca/publiccentre-EDSC) . Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : [droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca)

### **PDF**

N° de cat. : Em20-73/2017F-PDF

ISBN : 978-0-660-09307-9

### **EDSC**

N° de cat. : SP-1152-09-17

---

---

## Table des matières

|     |                                                                                                                     |    |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.  | Renseignements généraux .....                                                                                       | I  |
| 1.1 | Contexte .....                                                                                                      | I  |
| 1.2 | Objectifs de l'audit.....                                                                                           | I  |
| 1.3 | Portée .....                                                                                                        | 2  |
| 1.4 | Méthodologie .....                                                                                                  | 3  |
| 2.  | Constatations de l'audit.....                                                                                       | 4  |
| 2.1 | Des contrôles suffisants sont en place pour assurer l'administration adéquate du Fonds<br>pour l'accessibilité..... | 4  |
| 2.2 | Les attentes relatives à la gestion adéquate du Financement de l'infrastructure sociale sont<br>satisfaites .....   | 8  |
| 3.  | Conclusion.....                                                                                                     | 9  |
| 4.  | Énoncé d'assurance .....                                                                                            | 9  |
|     | Annexe A : Évaluation des critères de l'audit .....                                                                 | 11 |
|     | Annexe B : Rétroaction sur le processus d'évaluation.....                                                           | 12 |
|     | Annexe C : Glossaire .....                                                                                          | 13 |

---



## I. Renseignements généraux

### I.1 Contexte

L'objectif du Fonds pour l'accessibilité (FPA) consiste à améliorer l'accessibilité, à réduire les obstacles et à permettre aux Canadiens handicapés de participer et de contribuer à leur collectivité. Le FPA soutient le coût en capital de travaux de construction et de rénovation visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité des personnes handicapées dans les collectivités et les milieux de travail au Canada par l'intermédiaire des volets de financement de l'accessibilité en milieu de travail et de l'accessibilité dans les collectivités.

Les projets réalisés dans le cadre du volet de l'accessibilité en milieu de travail visent à éliminer les obstacles et à améliorer l'accessibilité et la sécurité des milieux de travail partout au Canada grâce à des investissements en immobilisations qui pourraient permettre la création et le maintien de possibilités d'emploi pour les personnes handicapées. Les projets réalisés dans le cadre du volet de financement de l'accessibilité dans les collectivités visent à réduire les obstacles et à améliorer l'accessibilité et la sécurité dans les collectivités canadiennes grâce à la rénovation, le réaménagement ou la construction d'installations communautaires où des programmes ou services sont offerts aux personnes handicapées. Dans le cadre de ces deux volets de financement, il est prévu notamment de fournir des technologies de l'information et de communications à des fins de travail ou d'utilisation par la collectivité.

Dans son Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017, Emploi et Développement social Canada (EDSC) indique que les dépenses prévues pour le FPA s'élèvent à 14,9 millions de dollars, et qu'il s'est fixé comme cible 218 collectivités qui devraient voir leurs projets financés d'ici la fin de 2016-2017<sup>1</sup>. En 2016-2017, le FPA a reçu un financement supplémentaire de 4 millions de dollars sur deux ans, grâce à la hausse des dépenses allouées à l'infrastructure sociale prévue dans *le budget de 2016 intitulé « Assurer la croissance de la classe moyenne »*. Ce financement additionnel vise à soutenir le coût en capital des travaux de construction et de rénovation qui sont effectués dans les installations des collectivités et qui visent à améliorer l'accessibilité et la sécurité des personnes handicapées dans les collectivités canadiennes.

### I.2 Objectifs de l'audit

Le présent audit vise à fournir l'assurance que :

- des contrôles fonctionnels sont en place et qu'ils permettent de s'assurer de l'administration adéquate du FPA;

---

<sup>1</sup> Emploi et Développement social Canada, Rapport sur les plans et priorités de 2016-2017 : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2016-2017/resultat.html>

- les attentes découlant du budget 2016 en ce qui concerne la gestion adéquate du financement pour l'infrastructure sociale (FIS) sont satisfaites.

### I.3 Portée

Un échantillon valide sur le plan statistique des projets du FPA a été examiné afin d'évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles qui permettent de s'assurer que les paiements sont versés en temps opportun aux bénéficiaires admissibles au FPA et qu'ils sont affectés à des dépenses et à des activités admissibles. Cet échantillon valide sur le plan statistique comportait 120 paiements du FPA des exercices 2015-2016 et 2016-2017 qui totalisaient 3 millions de dollars.

Les 81 paiements du FPA effectués en 2016-2017 financés par le FIS représentant un total de 1,94 million de dollars ont tous été évalués. Ces paiements ont été examinés afin d'évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles qui permettent de s'assurer que les paiements sont versés en temps opportun aux bénéficiaires admissibles au FPA et qu'ils sont affectés à des dépenses et des activités admissibles, et aussi pour déterminer si les attentes du FIS sont satisfaites pour 2016-2017. Un échantillon de 25 demandes non approuvées des années 2015-2016 et 2016-2017 a été vérifié afin de déterminer si l'admissibilité des demandes a été évaluée correctement et s'il y avait des motifs suffisants de ne pas les approuver.

Il n'a pas été possible de procéder à une évaluation complète des critères de suivi et de production de rapports du FIS pour 2016-2017 puisque le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2016-2017 n'a pas été terminé avant la fin de l'audit. Nous avons donc examiné le caractère adéquat des mécanismes de surveillance et de production de rapports en place au cours de l'exercice 2015-2016 pour le RMR afin de déterminer si le Ministère pouvait satisfaire aux attentes du FIS en matière de surveillance et de production de rapports.

Une analyse des données démographiques fournies par la Direction générale des opérations de programmes (DGOP) a été effectuée pour repérer les renseignements en double ou erronés contenus dans l'information concernant les bénéficiaires, les adresses et les organismes qui fournissent des lettres de soutien aux collectivités et les estimations de coûts externes. Les données fournies par la DGOP comprenaient 459 projets du volet de l'accessibilité dans les collectivités totalisant 13,6 millions de dollars en financement approuvé pour l'exercice 2015-2016 et 573 projets des volets de l'accessibilité dans les collectivités et de l'accessibilité en milieu de travail totalisant 15,6 millions de dollars en financement approuvé pour l'exercice 2016-2017.

Les cibles et les résultats des indicateurs de rendement clés (IRC) de 2015-2016 inscrits dans le RMR ont été examinés pour vérifier s'ils étaient exacts et complets et si le calcul avait été approuvé conformément à la stratégie de mesure du rendement du FPA.

## I.4 Méthodologie

Plusieurs méthodes ont été utilisées à l'étape de la réalisation de l'audit, de décembre 2016 à février 2017, notamment :

- examen et analyse de la documentation;
- échantillonnage et vérification de dossiers;
- observation et analyse des processus;
- entrevues avec la direction et le personnel de la DGOP et de la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social (DGSRRS);
- tests de cheminement sur place à l'administration centrale.

## 2. Constatations de l'audit

### 2.1 Des contrôles suffisants sont en place pour assurer l'administration adéquate du Fonds pour l'accessibilité

**Les paiements sont versés en temps opportun aux bénéficiaires admissibles au FPA et ils sont affectés à des dépenses et à des activités admissibles**

L'équipe d'audit s'attendait à trouver des contrôles liés à l'évaluation de l'admissibilité des demandes et à l'approbation des paiements. Cela comprend une évaluation documentée et une validation de l'admissibilité des demandes reçues conformément aux modalités du FPA applicables aux subventions et contributions<sup>2</sup> et conformément au Guide du demandeur du FPA.

Nous avons constaté que des contrôles sont en place pour veiller à ce que les paiements soient versés en temps opportun aux bénéficiaires admissibles au FPA et qu'ils soient affectés à des dépenses et des activités admissibles.

- Les demandes reçues ont été évaluées et approuvées par le Ministère en moyenne dans les deux mois pour 2015-2016 et en moyenne dans les cinq mois pour 2016-2017.  
L'augmentation du temps nécessaire au traitement pourrait être expliquée par le fait que des projets correspondant aux priorités de 2015-2016 (enfants, aînés et anciens combattants) ont été approuvés sans que les grilles d'évaluation soient remplies, seules des listes de vérification pour faire l'évaluation préalable étaient requises.
- Dans 84 % des cas, les paiements vérifiés ont été traités dans les 15 jours suivant la date de début approuvée du projet. Le Ministère vise à respecter cette norme de service concernant les subventions et contributions dans 90 % des cas;
- Pour tous les paiements vérifiés, l'examen et l'approbation aux termes de l'article 34 ont été complétés avant le versement du paiement;
- Tous les projets vérifiés ont été approuvés de manière adéquate par le ministre, la sous-ministre (SM) ou le sous-ministre adjoint (SMA) avant le versement des paiements;
- Dans 99,5 % des projets vérifiés, le financement n'a pas dépassé 65 % des coûts de projet proposés, ce qui représente la contribution du gouvernement du Canada. Un seul projet a dépassé la limite autorisée de 65 %, et ce, de 1 864 \$;
- Dans 99 % des projets vérifiés, la vérification visant à déterminer si le demandeur avait des dettes envers le Ministère a été effectuée adéquatement dans le Système ministériel des comptes débiteurs pendant la phase d'examen préalable du projet;

---

<sup>2</sup> Tous les paiements du FPA versés en 2015-2016 et 2016-2017 étaient des subventions.

- Le guide du demandeur du FPA exige qu'au moins trois estimations externes de coûts soient fournies pour chaque activité du projet proposé. Dans 89 % des projets vérifiés, trois estimations ont été obtenues et 7 % des projets vérifiés avaient obtenu au moins une estimation;
- Le numéro d'entreprise de l'organisation a été validé dans 92 % des projets vérifiés;
- Le Guide du demandeur du FPA exige que le demandeur obtienne l'appui d'une collectivité, dont la preuve peut être faite en présentant des lettres d'appui ou une description de l'organisme de soutien, qu'il fournisse ses coordonnées et indique la nature de leur relation. L'appui d'une collectivité a été fourni dans 80 % des projets évalués. La direction a indiqué que les demandeurs éprouvent parfois des difficultés à obtenir l'appui de la collectivité dans les délais prescrits pour présenter une demande et cette exigence fait actuellement l'objet d'une révision.
- L'analyse des données a été effectuée dans le but de repérer les renseignements erronés ou en double contenus dans l'information concernant les bénéficiaires, les adresses et les organismes qui fournissent des lettres de soutien aux collectivités et les estimations de coûts externes. Aucune anomalie n'a été observée dans les données fournies par la DGOP.

Les irrégularités mineures que nous avons observées dans le cadre de nos vérifications ont été portées à l'attention de la direction.

L'équipe d'audit conclut que l'évaluation de l'admissibilité au FPA et les contrôles relatifs aux paiements sont adéquats.

#### **Les rôles et les responsabilités liés à la gestion du FPA ont été établis et communiqués**

L'évaluation de l'admissibilité des demandes reçues, la sélection des projets pour approbation du financement et le versement des paiements aux bénéficiaires relèvent de la Division de l'exécution des programmes pour les programmes d'emploi et d'invalidité au sein de la DGOP. Le Bureau de la condition des personnes handicapées de la DGSRDS est responsable de la conception du programme de FPA, de l'élaboration de politiques et de la planification. La DGSRDS établit les cadres et les paramètres du processus d'inscription, de l'examen continu et de l'analyse des résultats de programme y compris les cibles et les résultats des IRC présentés dans le RMR.

L'équipe d'audit a conclu que les rôles et responsabilités sont définis, compris et appliqués de manière uniforme. Les rôles et responsabilités à l'égard de l'examen de l'admissibilité et du versement des paiements sont communiqués par l'entremise des séances de formation, des guides d'exécution des programmes et l'encadrement et la supervision offerts par les responsables des programmes.

#### **Les contrôles en place d'atténuation des risques de rendement et financiers pourraient être renforcés**

L'équipe d'audit a conclu que des contrôles adéquats étaient en place pour évaluer les critères d'admissibilité. Une liste de vérification des critères de présélection est remplie à l'étape de l'examen et une grille d'évaluation est remplie à l'étape de l'évaluation. La liste de vérification

des critères de présélection a été dûment remplie en temps opportun dans 99 % des projets et la grille d'évaluation a été dûment remplie pour tous les projets.

Les risques sont évalués au niveau du projet, les risques financiers sont traités en évaluant les coûts du projet proposé et en s'assurant que le financement provenant du gouvernement du Canada n'excède pas 65 % des coûts totaux du projet. La vérification du soutien de la collectivité, ainsi que des approbations du SMA ou de la SM des projets terminés avant l'approbation du paiement abordent de manière adéquate les risques financiers et ceux liés à l'établissement de rapports sur le rendement.

Les résultats attendus de la Politique sur les paiements de transfert<sup>3</sup> sont que les programmes de paiements de transfert soient conçus, mis en œuvre et administrés de manière à tenir compte des risques et que les exigences administratives imposées aux demandeurs et aux bénéficiaires soient proportionnelles au niveau de risque du programme, le niveau de financement en fonction des frais d'administration et du profil de risques du bénéficiaire. La Directive sur les paiements de transfert<sup>4</sup> indique que le niveau de surveillance des bénéficiaires et les rapports que ces derniers devront soumettre devraient tenir compte d'une évaluation des risques particuliers au programme.

**PROTÉGÉ**

---

<sup>3</sup> Politique sur les paiements de transfert du CT : <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=13525>

<sup>4</sup> Directive sur les paiements de transfert du CT : <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14208>

---

L'identification, l'évaluation et la mise à jour des risques qui tiennent compte des résultats de la mise en œuvre et de l'exécution du programme pourraient permettre au Ministère d'accroître sa capacité à déterminer le niveau de suivi et de surveillance des projets du FPA et de leurs stratégies d'atténuation.

#### **Des activités de contrôle de la qualité sont effectuées**

La direction a indiqué que les examens de contrôle de la qualité du FPA sont effectués pour tous les projets qui sont considérés comme étant non admissibles par le responsable du programme et qu'un échantillon de projets pour lesquels les résultats sont près du seuil d'approbation est examiné. Ceci est indiqué dans leur stratégie d'échantillonnage comme suit: "Tous les projets ayant obtenu un résultat entre 50 et 70 ont été soumis à un examen de contrôle de la qualité. Les examens de contrôle de la qualité ont été effectués par échantillonnage pour les projets qui ont obtenu un résultat entre 70 à 100 et entre 0 à 50."<sup>5</sup>

Nos résultats d'audit ont démontré que :

- 70% des applications de 2016-17 ayant obtenu un résultat entre 0 et 49 qui ont été examinées ont été soumises à un contrôle de la qualité.
- 92% des applications de 2016-17 ayant obtenu un résultat entre 50 et 70 qui ont été examinées ont été soumises à un contrôle de la qualité.
- 22% des applications de 2016-17 ayant obtenu un résultat entre 70 et 100 qui ont été examinées ont été soumises à un contrôle de la qualité.

L'équipe d'audit suggère que la direction raffine sa stratégie d'échantillonnage, par exemple, en fixant des cibles par résultat d'évaluation /niveaux des risques et en déterminant la taille des échantillons. Le respect de la stratégie devrait également être surveillé.

#### **Les IRC ont fait l'objet d'une surveillance adéquate et ont été consignés dans les résultats et objectifs du programme en 2015-2016**

Il a été impossible de vérifier les IRC du rapport de rendement de 2016-2017 en raison du calendrier de la mission d'audit parce que le RMR de 2016-2017 ne pouvait être terminé avant la fin de l'audit. Par conséquent, l'équipe d'audit a vérifié les IRC de 2015-2016 et a conclu qu'ils avaient fait l'objet d'une surveillance adéquate et que ceux-ci avaient fait le point sur la pertinence, l'efficacité et l'évolution du programme. Toutes les cibles des IRC et les résultats de six des sept catégories des IRC ont été calculés avec exactitude, documentés, dûment approuvés et rapportés correctement dans le RMR de 2015-2016 conformément à la Stratégie de mesure du rendement du FPA. Tous les paiements de projet examinés pour 2015-2016 ont été reflétés avec exactitude dans les résultats des IRC présentés dans le RMR de 2015-2016.

---

<sup>5</sup> Fournis par la DGSRDS et la DGOP le 30 mars 2017

## 2.2 Les attentes relatives à la gestion adéquate du Financement de l'infrastructure sociale sont satisfaites

Le 19 avril 2016, le vérificateur général a envoyé une lettre au président du CT pour lui rappeler que les dépenses allouées à l'infrastructure pouvaient faire l'objet d'un audit. La lettre énonçait aussi les attentes relatives aux contrôles que les ministères devraient prendre en compte dans la conception et la gestion du financement supplémentaire.

L'équipe d'audit s'attendait à constater que des contrôles et des processus étaient en place pour répondre à ces attentes. La plupart des attentes découlant du budget 2016 en ce qui concerne la gestion adéquate du FIS ont été satisfaites. **PROTÉGÉ** Deux des 81 projets financés par le FIS répertoriés par la DGOP (2,5 %) ont donné suite à cette demande.

Ce qui suit présente les attentes du vérificateur général (en italique) et la mesure dans laquelle le Ministère a répondu à ces attentes.

*Les ministères disposent d'un cadre de gestion approprié pour l'évaluation des risques et la surveillance durant la planification de l'engagement des dépenses d'infrastructure;*

*Les ministères se sont dotés des contrôles nécessaires pour atténuer de façon appropriée les risques évalués et faire respecter les exigences fédérales en matière d'évaluation environnementale;*

L'équipe d'audit a conclu que le cadre de gestion actuel est approprié pour la surveillance. Cependant, les risques spécifiques au FPA n'ont pas été déterminés et ils n'ont pas été mis à jour, y compris ceux associés à la planification de l'engagement des dépenses d'infrastructure. **PROTÉGÉ** .

Les projets du FPA font l'objet d'une surveillance au moyen de l'examen d'un rapport final du bénéficiaire et d'un rapport de clôture du projet. **PROTÉGÉ** . Conformément à la *Politique sur les paiements de transfert* du CT, en règle générale, les subventions ne font pas l'objet d'audits. En conséquence, la Division de l'assurance de la qualité et du contrôle (DAQC) au sein de la Direction générale de l'agent principal des finances a indiqué que les subventions ne sont pas assujetties aux audits conformément à la stratégie ministérielle de vérification des bénéficiaires. Une évaluation interne de la conformité du FPA est incluse dans le plan de vérification 2020-2021 de la DAQC.

Les bénéficiaires du FPA reçoivent du financement pour réaliser des projets d'accessibilité, notamment la construction de rampes et d'entrées de porte accessibles, qui présentent un faible risque pour l'environnement. Il existe une attente concernant les contrôles établis pour respecter les exigences fédérales en matière d'évaluation environnementale. En avril 2017, la direction a partagé les « Lignes directrices d'EDSC sur l'évaluation environnementale » et a indiqué que le FPA n'était pas sujet à cette exigence selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)* puisqu'elles indiquent qu'aucune activité admissible de ce programme ne requiert qu'une évaluation environnementale soit effectuée selon la LCEE. Aucune évaluation environnementale n'a d'ailleurs été effectuée. De plus, les clauses de l'entente signée par les bénéficiaires du FPA exigent le respect de toutes les lois fédérales et provinciales.

*Les ministères ont des processus adéquats qui permettent de surveiller les dépenses, les progrès et le rendement, et d'en faire rapport;*

*Les ministères ont pris les mesures correctives nécessaires, telles qu'elles ont été établies dans le cadre de leurs activités de surveillance;*

*Les ministères ont fait rapport au Parlement au sujet des progrès réalisés et des dépenses réelles engagées, au moyen du RMR.*

Il n'a pas été possible de procéder à une évaluation complète des attentes en matière de FIS dans la période de temps couverte par l'audit. Par conséquent, l'équipe d'audit a examiné le rapport annuel des résultats du FPA dans le RMR de 2015-2016 et a déterminé que le processus utilisé pour la production de ce rapport fournit des mécanismes qui permettraient au Ministère de répondre aux attentes susmentionnées.

Il n'y a aucune recommandation pour cet audit, mais il y a une recommandation présentée dans le rapport d'« Examen du cadre de contrôle du financement pour l'infrastructure sociale » préparé par les services de vérification interne, qui est applicable à l'audit du FPA. Cette recommandation souligne le besoin d'examiner les exigences en matière de rapports et les attentes pour les programmes recevant du FIS et de **PROTÉGÉ**. Les constatations de l'audit présentées ci-dessus qui concernent la détermination et l'évaluation des risques propres au FPA et la justification du choix du niveau de surveillance pour les vérifications des bénéficiaires axées sur le risque devraient être prises en considération lors de l'examen de la recommandation dans le rapport d'« Examen du cadre de contrôle du financement pour l'infrastructure sociale ».

### 3. Conclusion

Dans l'ensemble, l'audit a permis de conclure que les contrôles existants fonctionnent correctement pour assurer l'administration adéquate du FPA. Les paiements sont versés en temps opportun aux bénéficiaires admissibles au FPA et ils sont affectés à des dépenses et à des activités admissibles.

La plupart des attentes découlant du budget 2016 en ce qui concerne la gestion adéquate du FIS sont satisfaites. Il existe des possibilités de déterminer et d'évaluer les risques liés au fonctionnement, aux finances et à la fraude propres au programme du FPA qui répondent aux exigences de planification de l'engagement des dépenses d'infrastructure.

### 4. Énoncé d'assurance

Selon notre jugement professionnel, les procédures d'audit appliquées et les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour confirmer l'exactitude des conclusions présentées dans ce rapport. Ces dernières sont fondées sur les observations et les analyses faites lors de l'audit. Les conclusions ne s'appliquent qu'à l'évaluation des principaux contrôles liés aux projets et aux paiements du FPA examinés dans le cadre de cet audit. Les éléments probants ont

été recueillis conformément aux *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada* et aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*.

## Annexe A : Évaluation des critères de l'audit

### CRITÈRES D'AUDIT

#### Administration du FPA

COTE

On s'attendait à ce que le Ministère ait conçu et mis en œuvre des contrôles qui permettent de s'assurer que les paiements sont versés en temps opportun aux bénéficiaires admissibles au FPA et qu'ils sont affectés à des dépenses et à des activités admissibles

●

On s'attendait à ce que le Ministère ait établi et communiqué les rôles et les responsabilités liés à la gestion du FPA

●

On s'attendait à ce que le Ministère ait mis en œuvre une stratégie de gestion des risques qui permet de cerner et d'évaluer les risques financiers et les risques liés à l'établissement de rapports sur le rendement

○

On s'attendait à ce que le Ministère se dote de mesures de rendement afin de surveiller les résultats et les objectifs du programme et de produire les rapports connexes

●

#### Attentes relatives au FIS

On s'attendait à ce que le Ministère dispose d'un cadre de gestion approprié pour l'évaluation des risques et la surveillance durant la planification de l'engagement des dépenses d'infrastructure

○

On s'attendait à ce que le Ministère se dote des contrôles nécessaires pour atténuer de façon appropriée les risques évalués et faire respecter les exigences fédérales en matière d'évaluation environnementale

●

On s'attendait à ce que le Ministère se dote de processus adéquats qui permettent de surveiller les dépenses, les progrès et le rendement, et d'en faire rapport

1

On s'attendait à ce que le Ministère ait pris les mesures correctives nécessaires, telles qu'elles ont été établies dans le cadre de ses activités de surveillance

1

On s'attendait à ce que le Ministère ait fait rapport au Parlement au sujet des progrès réalisés et des dépenses réelles engagées, au moyen du rapport ministériel sur le rendement

1

☆ Pratique exemplaire

● Les contrôles sont suffisants, exposition faible au risque

○ Les contrôles ont été effectués, mais ils pourraient être renforcés, exposition modérée au risque

○ Les contrôles clés sont manquants, exposition élevée au risque

1 Une évaluation complète des critères de l'audit n'a pas été possible dans la période de temps couverte par l'audit. Par conséquent, le rapport annuel des résultats du FPA, exposés dans le RMR de 2015-2016 a été examiné et il a été déterminé qu'il fournissait des mécanismes adéquats qui permettaient au Ministère de répondre aux attentes du FIS pour le critère d'audit.

## Annexe B : Rétroaction sur le processus d'évaluation

La direction a demandé à l'équipe d'audit de lui fournir une rétroaction concernant le processus d'évaluation du FPA pour les cinq catégories présentées ci-dessous. La rétroaction est fondée sur l'information examinée tout au long des travaux d'audit.

### **Évaluations de l'admissibilité – classement des demandes par rapport au financement disponible**

Des questions en double ont été signalées dans la liste de vérification des critères de présélection et dans la grille d'évaluation. Il est possible de revoir les questions de présélection et d'évaluation afin de déterminer si elles sont requises. De plus, pour certaines demandes l'organisation n'a pas fourni trois estimations externes des coûts parce que le processus d'appel d'offres pour recevoir des soumissions a été terminé après que la demande a été présentée. La DGOP devrait déterminer si EDSC doit faire un suivi auprès de ces organisations pour s'assurer que trois soumissions ont été obtenues avant l'approbation du projet.

### **Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation des demandes ont permis de répondre adéquatement aux exigences d'admissibilité établies dans les modalités du FPA applicables aux subventions et contributions et dans le Guide du demandeur du FPA. Tous les critères ont été jugés pertinents et conformes aux modalités du FPA.

### **Processus de demande**

Les demandes de financement reçues sont sur support papier. La direction pourrait envisager d'offrir l'option de présenter des demandes par voie électronique.

### **Documentation des processus**

Une justification adéquate a été versée au dossier pour toutes les demandes approuvées et non approuvées ayant fait l'objet de l'audit.

### **Processus de clôture**

Il n'y avait pas de questions dans le rapport final qui exigeaient que les bénéficiaires divulguent le montant final des coûts engagés. Même s'il n'est pas requis d'assurer un suivi des montants de subvention à la fermeture du dossier, cette information pourrait aider le Ministère à surveiller l'écart entre le financement accordé et le coût réel.

## Annexe C : Glossaire

|        |                                                                        |
|--------|------------------------------------------------------------------------|
| CT     | Conseil du Trésor                                                      |
| DAQC   | Division de l'assurance de la qualité et du contrôle                   |
| DGOP   | Direction générale des opérations de programmes                        |
| DGSRDS | Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social |
| EDSC   | Emploi et Développement social Canada                                  |
| FIS    | Financement de l'infrastructure sociale                                |
| FPA    | Fonds pour l'accessibilité                                             |
| IRC    | Indicateurs de rendement clés                                          |
| LCEE   | <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>                |
| RMR    | Rapport ministériel sur le rendement                                   |
| SM     | Sous-ministre                                                          |
| SMA    | Sous-ministre adjoint                                                  |